



# SERVICES MUNICIPAUX

## NOUVEAU DISPOSITIF

A compter de la rentrée de septembre 2016, de nouvelles dispositions vont être mises en place :

### TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.)

- **Les activités périscolaires débuteront dès la sortie des classes, de 15 h 45 à 16 h 45.**  
Il n'y aura donc plus de temps de goûter puisque les enfants seront pris en charge dès la fin du temps scolaire. Ils goûteront désormais à la sortie des T.A.P., en garderie, à 16 h 45.
- **Elles seront gratuites, proposées 3 jours par semaine (les mardis, jeudis et vendredis), par cycle d'âge :**  
(cycle 1 : de la PS à GS) – (cycle 2 : du CP au CE2) – (cycle 3 : CM1 et CM2).  
Chaque groupe d'enfants sera encadré par un binôme constitué d'intervenants diplômés, du personnel communal et des bénévoles (**programme d'activités 2016 – 2017 fourni en annexe**).
- **Les enfants ne désirant pas participer aux T.A.P, devront être récupérés à la sortie d'école, à 15 h 45, par leurs parents ou personnes autorisées (circulaire Garderie Périscolaire fournie en annexe).**  
Tous les autres enfants seront dirigés vers les activités prévues pour leur groupe d'âge, de 15 h 45 à 16 h 45, les mardis, jeudis et vendredis.
- **Dès lors que votre / vos enfant(s) aura/ont intégré l'activité, vous ne pourrez le / les récupérer qu'à la fin de l'activité, soit à 16 h 45, de manière à respecter le travail réalisé par les intervenants avec l'ensemble du groupe d'enfants.**

**En cas d'absence occasionnelle (RDV médicaux, retard inhabituel...),  
il vous sera demandé de nous le signaler par téléphone au 05-53-50-12-84 (mairie),  
au 06-47-57-67-26 (garderie) ou par un mot à remettre à la mairie.**

- **Suite à son inscription, il sera demandé à votre enfant son engagement à l'année dans toutes les activités dans lesquelles il sera inscrit (règlement intérieur fourni en annexe).**

### GARDERIE PERISCOLAIRE

- **Le service de garderie périscolaire en parallèle des T.A.P. sera supprimé, le personnel étant redéployé sur les ateliers périscolaires.**
- **Le lundi, jour sans activité, la garderie sera ouverte dès la fin du temps scolaire, soit à partir de 15 h 45.**
- **Les mardis, jeudis et vendredis, celle-ci ouvrira à 16 h 45, dès la fin des activités.**  
Les enfants pourront alors être récupérés par leurs parents à la sortie des T.A.P. ou seront dirigés vers le service de garderie périscolaire qui sera payant (**inscription sur circulaire Garderie Périscolaire**).

### TRANSPORT SCOLAIRE

- **Le ramassage scolaire sera assuré, tous les soirs, à 16 h 45.**  
Le lundi, les enfants ne participant pas à l'aide aux devoirs mais utilisant le transport scolaire, ne paieront pas l'heure de garderie de 15 h 45 à 16 h 45.

### Centre de loisirs – transport du mercredi midi

- **Les enfants souhaitant bénéficier du transport pour se rendre au centre de loisirs de Larche mais qui ne possèdent pas d'abonnement transport scolaire, paieront 1,70 € / trajet, dès la rentrée scolaire 2016 – 2017.**



L'ensemble des documents, dûment remplis, est à retourner à la mairie,  
**avant le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.**